

CONSEIL DE
DEVELOPPEMENT

**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ



PRÉSERVATION ET PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU SUR NOTRE TERRITOIRE DANS UN CONTEXTE DE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

CONTRIBUTION

JUIN 2024

www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

Table des matières

1.	L'eau, un sujet sorti de l'ombre.....	5
1.1.	Partage de l'eau : ce bien commun.....	5
1.1.1.	Tensions sur le partage de la ressource	5
1.1.2.	Une partie du territoire en déficit quantitatif.....	6
1.1.3.	Volumes des prélèvements	7
1.2.	L'eau, une préoccupation inscrite dans la loi.....	8
1.3.	Le processus de changement	8
2.	Campagne de communication pour sensibiliser les habitants aux enjeux et les encourager à préserver la ressource en eau	10
2.1.	Deux messages à faire passer	10
2.1.1.	La ressource en eau sur le territoire n'est pas inépuisable.....	10
2.1.2.	Nous pouvons tous agir.....	14
2.2.	Des méthodes de communication pour porter ces messages.....	15
2.2.1.	Une communication innovante pour être plus efficace.....	15
2.2.2.	Pour accompagner et soutenir le changement des comportements	17
3.	Leviers pour accompagner le changement des pratiques agricoles.....	19
3.1.	Mobiliser les acteurs	20
3.2.	Des techniques qui ont fait leurs preuves pour mieux gérer l'eau et réduire les prélèvements	21
3.2.1.	L'hydrologie régénérative.....	21
3.2.2.	Améliorer la qualité biologique des sols	23
3.3.	Agir au moment des installations et des transmissions pour orienter les productions	25
3.3.1.	Développer ou soutenir l'intervention d'organismes partenaires	25
3.3.2.	Mettre en place un Comité Local d'Installation	27
4.	Vers une tarification qui permettrait une meilleure maîtrise de la consommation tout en préservant la capacité d'investissements	29
4.1.	De la nécessité d'augmenter le prix de l'eau	29
4.2.	De la nécessité d'instaurer une tarification de l'eau plus équitable, durable, et transparente.....	30
4.2.1.	La tarification progressive	30
4.2.2.	La tarification saisonnière	32
4.3.	Nos propositions pour le service Eau.....	33
	En conclusion	34
	Annexes	35

Depuis mars 2023, un groupe de travail sur l'eau s'est constitué au sein du conseil de développement (CD) avec les membres intéressés par cette thématique.

Le sujet étant vaste et pluriel, les membres ont eu besoin d'une phase exploratoire pour appréhender les enjeux, les acteurs, les politiques publiques associées. Ils se sont appuyés sur une bibliographie et des rencontres : élu, SYMBHI, chargés de mission chambre d'agriculture, service eau-assainissement, chef de service OFB pour l'Isère...

Il existe un début de prise de conscience du caractère épuisable de l'eau sur certains secteurs de notre communauté de communes. Cependant, il apparaît que beaucoup reste à faire pour amener l'ensemble des habitants et des acteurs économiques à davantage de sobriété et pour mieux partager la ressource et éviter ainsi les conflits d'usage. Si des efforts sont déjà réalisés (par exemple pour réduire les fuites du réseau ou pour améliorer l'irrigation), l'avenir de la ressource en eau est un enjeu important, tant pour l'agriculture que pour l'alimentation en eau potable. L'eau reste avant tout perçue par les usagers comme une ressource au service des activités humaines et non comme un élément naturel fragile et menacé et donc à protéger. Dans la même logique, la rivière Isère n'est pas perçue dans sa globalité (aval, amont) mais comme inhérente à notre territoire et dont on peut « jouir sans entrave ».

Le conseil de développement a présenté ses travaux préparatoires au président de Saint Marcellin Isère Communauté le 29 décembre 2023. Celui-ci a missionné le CD pour qu'il apporte son éclairage sur 3 axes :
1/ une réflexion sur la communication pour une meilleure connaissance des enjeux, et pour sensibiliser les habitants en ciblant en particulier mais pas uniquement les enfants et les jeunes, en imaginant des méthodes innovantes.

2/ une réflexion sur les leviers pour accompagner le changement des pratiques agricoles en déclinant 3 axes secondaires :

- a) la consommation d'eau pour l'irrigation
- b) la préservation de la qualité biologique des sols pour une meilleure pénétration des eaux de pluie
- c) la diversification des productions

en s'appuyant sur les retours d'expériences positives, en lien avec le travail de la chambre d'agriculture et d'autres acteurs experts dans ces domaines.

3/ une réflexion sur les critères de tarification qui permettraient une meilleure maîtrise de la consommation tout en préservant les capacités d'investissement nécessaires.

Voici donc la contribution du conseil de développement.

1. L'eau, un sujet sorti de l'ombre

Le cycle de l'eau est perturbé : des années de sécheresse avec des rivières à sec, des sources qui se tarissent, des prévisions qui annoncent une diminution de la ressource sur certaines périodes de l'année, la fonte accélérée des glaciers qui alimentent l'Isère, l'artificialisation et le tassement des sols qui réduisent l'infiltration dans les nappes, la perte de microbiotes des sols...

Les conséquences du dérèglement climatique ont accéléré la prise de conscience sur la nécessité de protéger la ressource. Chaque nouvelle inondation remet sur le devant de la scène l'imperméabilisation des sols et autres activités humaines.

Signes de l'importance du sujet : les **acteurs publics à tous les niveaux communiquent sur l'eau**, de l'Etat au département de l'Isère (Mag Isère avril-mai 2024, dossier de 8 pages sur « L'eau, un trésor en partage » - illustration ci-contre), le Parc du Vercors (Magazine de mai 2024, « Une eau de plus en plus rare ») et l'intercommunalité qui titrait son dossier « Eau : un bien commun à préserver » dans son Mag d'octobre 2018.

Devant l'étendue de la question, nous nous limiterons ici aux questions quantitatives. La qualité des milieux, des nappes et de l'eau potable est également un enjeu important qui demanderait **une contribution spécifique**.



Les conditions, l'une des attractions touristiques les plus précieuses en Isère, comme au col du Cirque de Saint-Même (Mauritius)

EAU : GARANTIR UN ACCÈS ÉQUITABLE POUR TOUS

Toutes les activités humaines sont impactées par le changement climatique et la baisse prévisible de nos ressources en eau l'été. L'important, c'est d'anticiper collectivement.

Les températures en hausse (+2,3 % en moyenne en Isère par rapport à 1981-2010) et une couverture neigeuse en baisse (-40 cm en moyenne montagne en trente ans). Des situations de sécheresse et des risques d'incendie plus nombreux en été. Tels sont les résultats préliminaires de l'étude prospective sur la ressource en eau face au changement climatique commandée par le Département. Présentée le 12 février dernier devant une solennelle de représentants des usagers de l'eau réunis en comité, ils ont confirmé une tendance que la plupart constatait déjà sur le terrain : depuis une dizaine d'années, les sécs et les chaudières accroissent les besoins des sols et des plantes.

Si la quantité d'eau tombée varie peu d'une année à l'autre en moyenne, certaines précipitations sont précieuses en particulier l'hiver, au moment où la végétation et les cultures ont le plus besoin d'eau. C'est aussi une hausse de plus en plus marquée des débits d'étiage (en période de plus bas débit sur la rivière). L'objectif de l'étude est, justement, d'estimer les évolutions à venir, en fonction du climat et des usages de l'eau.

Depuis une vingtaine d'années, de nombreuses mesures ont été prises en Isère, à commencer par les agriculteurs. Elles concernent notamment les prélèvements d'eau - avec la mise en place de stations de pilotage d'irrigation collective qui permettent une gestion optimisée et concertée - et de réaliser des économies d'eau. Mais beaucoup reste à faire. On se l'approprie qu'en France 4,7 % de l'eau de pluie est stockée contre 48 % en Espagne. La rénovation de nos réseaux d'eau potable est aussi une nécessité pour limiter les fuites. Des investissements évalués à 1,5 milliard à chaque fois en centaines de milliers d'euros.

Le Département, acteur majeur de l'eau en Isère (soit 60 % du budget), a par conséquent une autorité à regarder en usagers. Depuis 2018, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) incombent aux communes et intercommunalités en Isère, avec le Département, et les ont fait le choix de déléguer des compétences à quatre syndicats de basses vallées qui assurent la gestion de nos 8 000 km de cours d'eau : le Syndicat pour l'Isère et ses affluents, le SIVA pour les affluents du Rhône à l'aval de Lyon, le SIVAGE pour le bassin du Guiers (Charvonnay) et l'Espage de la Bourbre (Nors-Isère).

Fort de son expertise sur le sujet, le Département se mobilise et les accompagne dans leurs projets. Grâce à l'état de prospective qui la fonde, nous les usagers de l'eau disposons de données scientifiques objectives pour définir les objectifs à atteindre et à venir d'approvisionnement des usagers à prendre pour préserver et répartir la ressource. L'avenir, qui agit en Isère, est à l'initiative de la responsabilité en eau : c'est une responsabilité collective.

Parce que l'eau est un bien commun

1.1. Partage de l'eau : ce bien commun

1.1.1. Tensions sur le partage de la ressource

Des tensions entre les usagers sur le partage de la ressource commencent à apparaître. Elles sont encore modérées mais elles montent en puissance.

Les agriculteurs sont parfois montrés du doigt et sont régulièrement pris à partie par des habitants, alors qu'ils sont conscients du problème de l'eau, qu'ils sont nombreux à faire évoluer leurs pratiques, et qu'ils sont dépendants des tours d'eau, système inconnu du grand public.

Si la monoculture de la noix, qui caractérise notre territoire, est moins impactante que d'autres cultures sur la qualité de l'eau potable et la perméabilité des sols, en revanche la pratique de l'irrigation et la nécessité du lavage des noix à l'eau potable en font un gros consommateur d'eau.

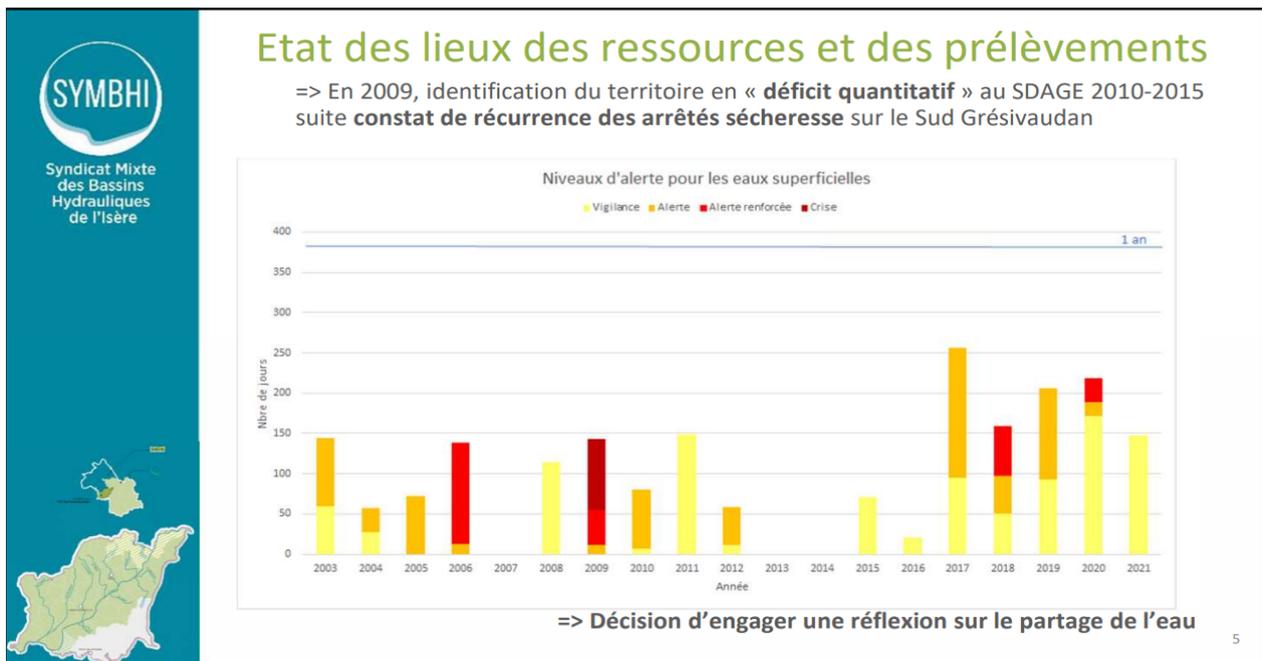
L'intercommunalité est mobilisée sur ces sujets à travers la régie Eau assainissement et le SYMBHI. Le service Eau assainissement, compétent et bien équipé, a su moderniser un réseau auparavant éclaté, géré par des acteurs divers, avec des installations parfois en mauvais état.

Le schéma directeur de l'eau potable cherche à améliorer sa connaissance de la consommation des différents utilisateurs. Le service s'active à rénover le réseau pour réduire le taux de pertes dans le réseau Eau potable : 38% de pertes dans les fuites en 2019¹, ce qui est bien supérieur à la moyenne nationale (20%), mais qui s'explique par la longueur du réseau sur un territoire peu urbanisé.

1.1.2. Une partie du territoire en déficit quantitatif

Le SYMBHI assure depuis 2020, pour le compte de l'intercommunalité, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des risques d'inondation, ainsi que l'animation de démarches concertées pour la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques (telles que le PGRE et le contrat de rivières).

Le **Plan de Gestion de la Ressource en Eau** a été élaboré suite au constat que le Sud Grésivaudan est un territoire en déficit quantitatif. Le PGRE est une démarche concertée qui a permis de répartir les prélèvements par grand usage par secteur, au regard de la disponibilité en eau du milieu. Cette démarche s'accompagne d'un programme d'action visant notamment une réduction des prélèvements sur les ressources contraintes. Il concerne les prélèvements dans les cours d'eau affluents de l'Isère et les forages dans les nappes souterraines ayant un impact sur le niveau superficiel. Ces prélèvements sont destinés à l'eau potable (68%), à l'irrigation (29%) et à l'industrie (3%)².

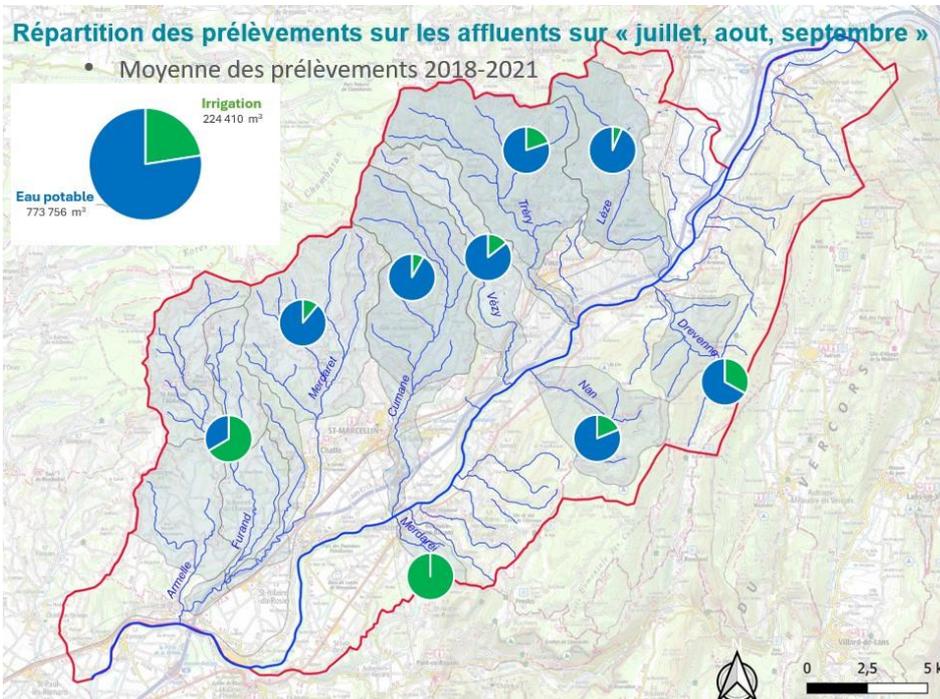


¹ Chiffre service Eau Assainissement, rencontre du 27/09/2023

² Données 2009- PGRE page 13

1.1.3. Volumes des prélèvements

Eau potable



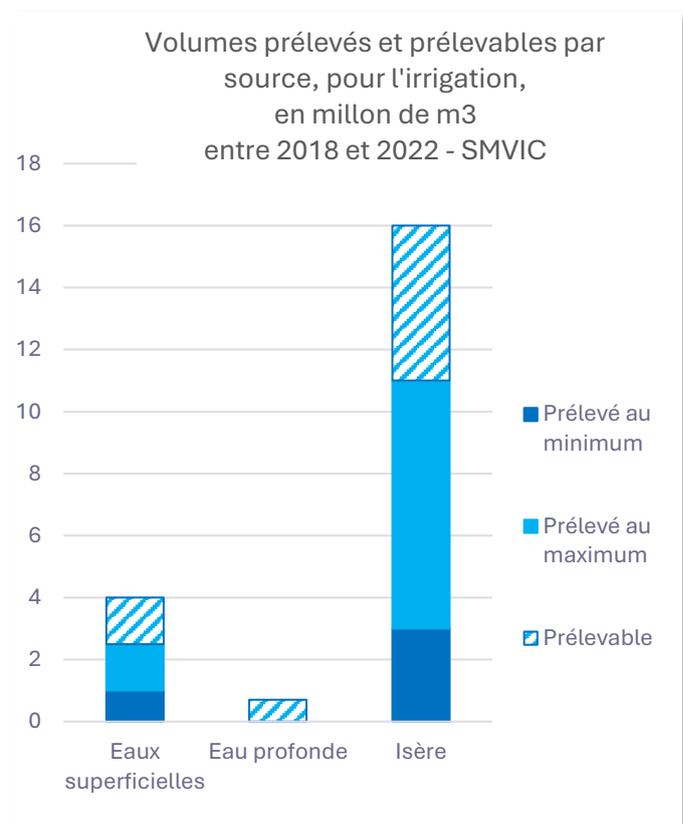
Le service Eau prélève en moyenne 3,7 millions de m³ par an (dans les eaux superficielles et les eaux profondes) et en vend 2,4 millions de m³, tous clients compris. La différence correspond essentiellement aux pertes du réseau. La majorité des prélèvements dans les eaux superficielles concernent l'eau potable.

Irrigation : l'essentiel des prélèvements hors eau potable

L'essentiel de la ressource en eau captée est aujourd'hui à usage agricole, la plus grande part provenant de l'Isère. Les prélèvements réels restent significativement inférieurs aux volumes prélevables, même lors de l'année qui a nécessité le plus d'irrigation.³

Cependant, il est important de noter que :

- les volumes prélevés pour l'eau potable s'étalent sur l'année alors que pour l'agriculture, ils sont concentrés sur 3 ou 4 mois, correspondant aux mois où les milieux sont eux-mêmes en déficit d'eau.
- Dans certains endroits du territoire, l'eau potable représente la majorité des prélèvements. Dans ces zones, il peut être vraiment pertinent de communiquer pour inciter les usagers à faire des économies d'eau.



³ Données SYMBHI

1.2. L'eau, une préoccupation inscrite dans la loi

L'eau est une préoccupation des institutions politiques européennes et françaises. Elle fait l'objet de **textes législatifs et réglementaires**.

Dès les années 1990, l'Agence Européenne pour l'Environnement exerce une veille. C'est en 2000 que l'Union Européenne produit une première directive cadre. En 2019, le Règlement Européen sur le Climat donne des objectifs de réduction de la consommation de l'eau et des pistes de travail pour améliorer sa qualité.

En France, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006 donne un droit d'accès à l'eau potable pour chaque citoyen dans des conditions économiques acceptables. La Loi Brottes de 2013 instaure la notion de tarification progressive et un élargissement des tarifs sociaux. Elle interdit les coupures et les réductions de débit. La Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) de 2015 fait **des communes et des intercommunalités les garantes de l'accès à l'eau potable pour tous**.

Plus récemment, en 2023, le **Plan Eau**⁴ du gouvernement français instaure un ensemble d'actions pour « une gestion sobre, résiliente et concertée de la ressource en eau ». Parmi les mesures qui visent à **réduire de 10% les prélèvements d'eau dans tous les secteurs de consommation**, on trouve des aides pour le changement des pratiques agricoles, une campagne de communication grand public et une sensibilisation des plus jeunes.

C'est dans ce cadre législatif et réglementaire que se légitime aussi la nécessité d'agir pour réduire la consommation d'eau et protéger la ressource. Cela passera par un changement des usages, des comportements et des pratiques.

Dans ce contexte, **que peut faire l'intercommunalité pour favoriser le changement de comportement ?** La partie suivante présente quelques principes du processus de changement, utiles à connaître pour choisir les bonnes actions à mener.

1.3. Le processus de changement

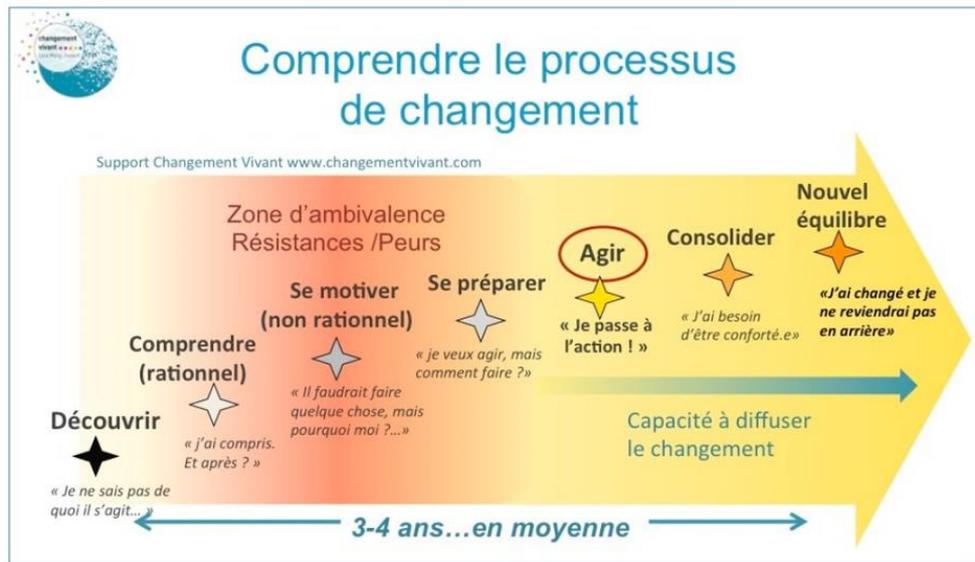
Le changement suit un processus, des étapes. Pour changer, il faut d'abord connaître et comprendre le problème, trouver la motivation pour changer, se préparer à agir et enfin passer à l'action. Ce processus peut être **freiné ou accéléré par le contexte**.

Le changement va être favorisé si la personne évolue en même temps que son groupe d'appartenance ou si elle est dans un groupe plus avancé qu'elle, si le changement est en accord avec ses valeurs, si les équipements, infrastructures, produits sont disponibles à proximité (la présence de pistes cyclables favorise l'adoption du vélo pour ses déplacements, un magasin ou un marché de produits locaux près de chez soi favorise la consommation locale...).

⁴ <https://www.gouvernement.fr/preservons-notre-ressource-en-eau/les-53-mesures-du-plan-eau>

Le changement sera aussi facilité si la personne se sent soutenue, si cela lui permet de faire des économies.

Il faut également que la personne ait un moyen d'action, une maîtrise, sur le changement en question (ce qui n'est pas le cas par exemple pour le changement vers un système de chauffage moins polluant pour des locataires dans des immeubles avec chauffage collectif).



On peut renverser tous ces points pour trouver les freins au changement, auxquels vont s'ajouter le sentiment d'injustice, la peur de perdre (confort, liberté...), les habitudes.

Aujourd'hui, les connaissances et techniques sont largement avancées, déjà expérimentées : on sait comment agir pour faire face aux problèmes. Ce qui bloque, c'est notre capacité à évoluer en tant que civilisation, à changer nos représentations, à passer à l'action. Nous avons besoin de nous projeter, d'imaginer un avenir désirable.

L'intercommunalité (et les communes) a un rôle à jouer pour favoriser le changement à toutes les étapes du processus, pour faire connaître et comprendre par l'information, pour motiver et se préparer par des animations, des infrastructures, le soutien aux acteurs locaux et bien sûr sur le passage à l'action. **Son rôle d'exemplarité** est également important pour les citoyens. Elle peut donner envie et confiance en l'avenir.

C'est pour développer le pouvoir d'accompagnement du changement, **qui est dans les mains des élus**, que le conseil de développement a voulu apporter sa contribution sur la problématique de la ressource en eau sur notre territoire. Trois axes de travail seront développés : une campagne de communication, des leviers concernant l'agriculture et la tarification de l'eau potable.

2. Campagne de communication pour sensibiliser les habitants aux enjeux et les encourager à préserver la ressource en eau

2.1. Deux messages à faire passer

En référence au Plan eau et à son objectif de diminution de 10% de la consommation, l'intercommunalité se doit d'agir. Nous proposons que sa campagne de communication vise à diffuser des données sur le **risque de pénurie d'eau à moyen ou long terme** et à porter à la connaissance des habitants une série de **comportements nouveaux**.

Il sera sans doute utile d'énoncer que le but d'une plus grande sobriété est bien de **préserver la ressource en eau** et non de réduire de façon sensible le montant de la facture. Le prix de l'eau est amené à augmenter dans les années à venir pour garantir la capacité d'investissement et d'entretien.

2.1.1. La ressource en eau sur le territoire n'est pas inépuisable

2023 a été l'année la plus chaude « de ces 100 000 dernières années »⁵. Le monde se rapproche inexorablement du seuil de +1,5°C de réchauffement mondial fixé par l'accord de Paris.

Selon [l'ORCAE](#)⁶, la température en Isère, en moyenne annuelle, a augmenté de 2,7°C entre les périodes trentenaires 1963-1992 et 1993-2022.⁷

Il n'y a pas d'évolution marquée des cumuls annuels des précipitations, mais une très grande variabilité entre les années d'une part et les saisons d'autre part. De plus, du fait de la hausse des températures, [le bilan hydrique](#)⁸ est, lui, déficitaire, du fait de l'augmentation de l'évapotranspiration.

La pluviométrie peut être excédentaire l'hiver et déficitaire l'été. Les précipitations peuvent prendre des formes violentes⁹. Lorsque la consommation d'eau s'accroît l'été, les eaux souterraines baissent, le régime des cours d'eau se modifie et les sols s'assèchent. Une grande variabilité des précipitations s'observe aussi dans l'espace. Les territoires ne reçoivent pas la même quantité d'eau.

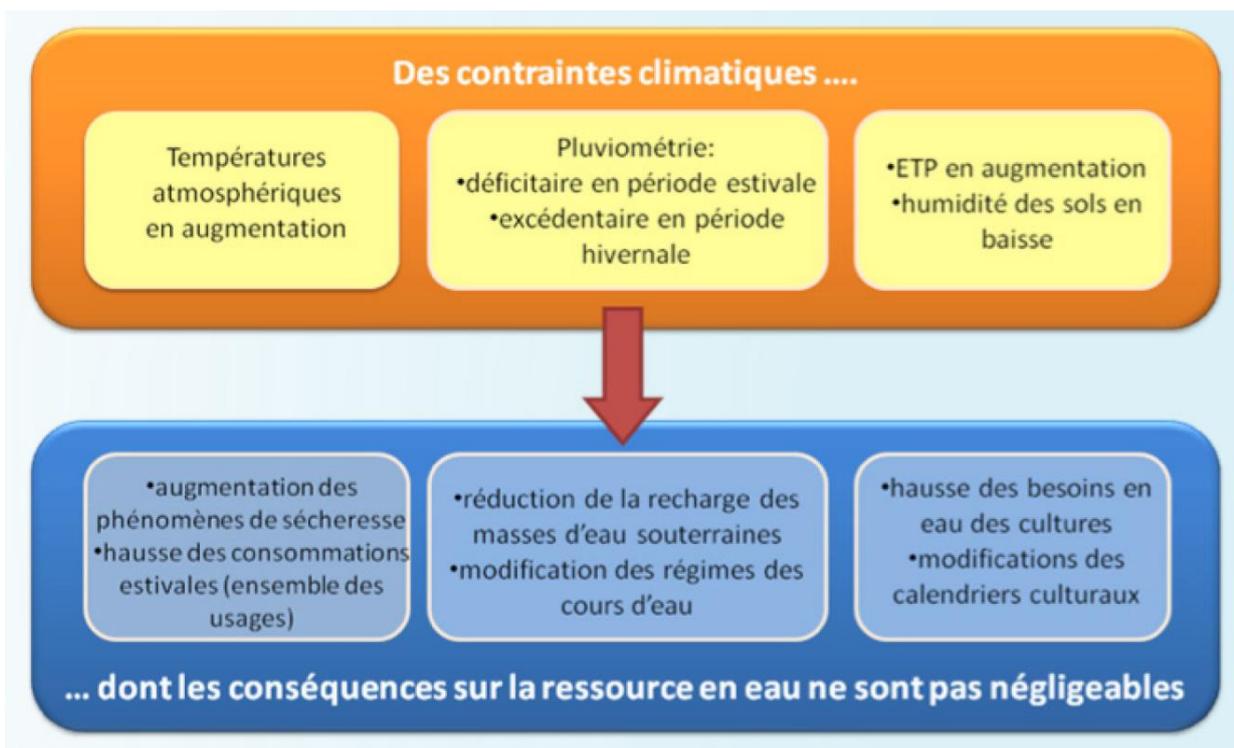
⁵ selon les responsables du programme européen [Copernicus](https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/crise-climatique/rechauffement-climatique-trois-choses-a-retenir-du-bilan-de-copernicus-sur-l-annee-2023-la-plus-chaude-jamais-enregistree-dans-le-monde_6292311.html) - https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/crise-climatique/rechauffement-climatique-trois-choses-a-retenir-du-bilan-de-copernicus-sur-l-annee-2023-la-plus-chaude-jamais-enregistree-dans-le-monde_6292311.html

⁶ Observatoire régional climat air énergie de Auvergne Rhône Alpes

⁷ https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/ORCAE/Documents/Publications/ORCAE_chiffres_cles_2022.pdf

⁸ Le bilan hydrique correspond à un écart entre les apports et les pertes d'eau au niveau d'un couvert végétal. Il permet de rendre compte de la variation du stock d'eau du sol.

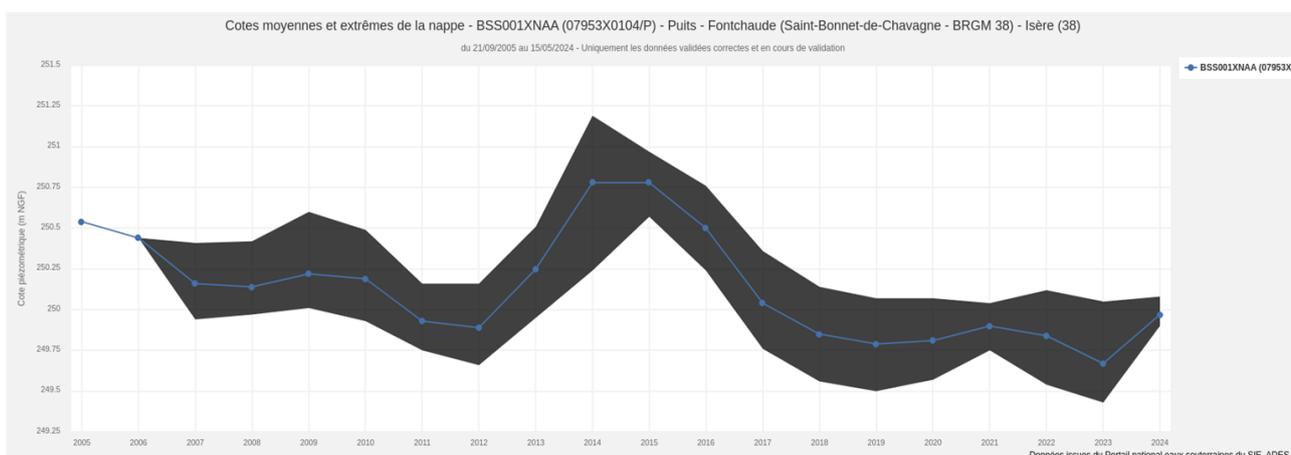
⁹ Dernier exemple en date sur notre territoire : le 26 juin 2024 à l'Albenc, Cras, Morette...



Extrait du PAGD Bas-Dauphiné et Plaine de Valence p.32 – fig.14 Le changement climatique sur le territoire du SAGE

⇒ **Concernant les nappes souterraines profondes et superficielles**, la rive droite de l'Isère sur le territoire de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté était classée en niveau très bas en septembre 2022. Au printemps 2024, grâce à une pluviométrie excédentaire par rapport aux moyennes saisonnières, le niveau des nappes en Bas Dauphiné est classé au niveau modérément bas (Infos sécheresse, site du Département 38). Au puits de forage Fontchaude à Saint Bonnet de Chavagne, les nappes se sont rechargées mais sont encore classées à un niveau modérément bas dans le Bas-Dauphiné¹⁰. La tendance est à la baisse depuis 2016.

A titre d'exemple, au puits de forage Fontchaude à Saint Bonnet de Chavagne, le niveau d'eau est globalement inférieur depuis 2018 à celui des années 2007 à 2017¹¹.



¹⁰ <https://www.brgm.fr/fr/actualite/communiqu%C3%A9-presse/nappes-eau-souterraine-au-1er-avril-2024>

¹¹ Étude BRGM 38, EauFrance, Ades

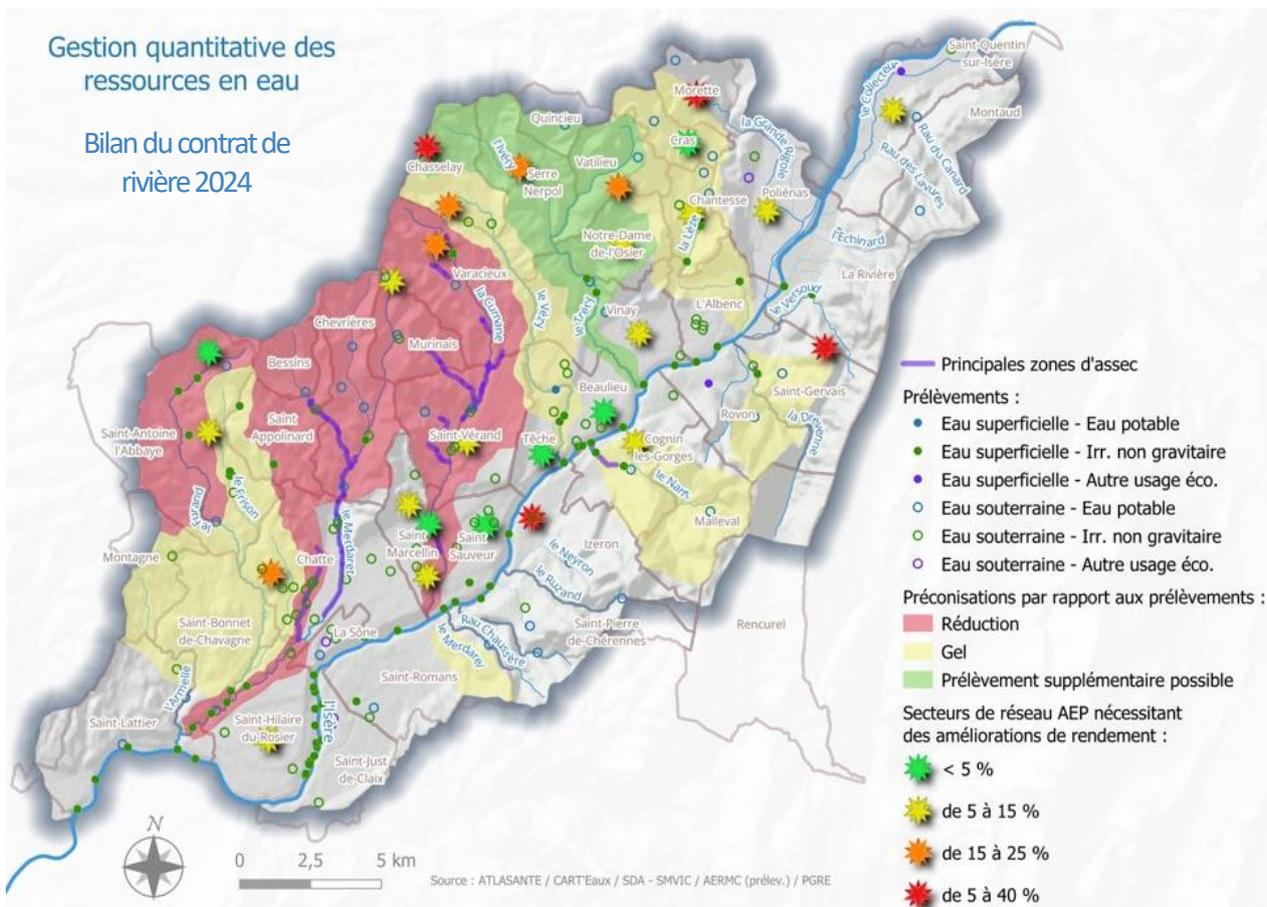
⇒ **Concernant les cours d'eau, affluents de l'Isère**, depuis 2015 (début de l'observatoire des débits d'étiage sur le territoire), il est constaté une récurrence des assèchements des cours d'eau en période estivale, en particulier sur certaines rivières en rive droite de l'Isère. Les 5 dernières années ont été les plus sévères¹².

L'étude de détermination des volumes prélevables réalisée par les services de l'Etat en 2011-2013, préconise de ne pas aggraver la situation voire de **réduire les prélèvements selon les bassins versants** :

- sur les bassins versants de l'Armelle, du Frison, du Vézy de la Lèze, de la Drevenne, du Nan, l'objectif est un « **gel des prélèvements** » c'est-à-dire ne pas augmenter par rapport à la situation de référence les prélèvements qui pourraient à terme devenir impactant pour le milieu.

- sur les bassins versants de la Cumane, du Furand (amont) et du Merdaret, **des efforts de réduction sont attendus**. L'étude de détermination des volumes prélevables a conclu à un déficit avéré sur les bassins versants du Merdaret, de la Cumane et du Furand amont.

Validé en 2018, le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) prévoit des actions de réduction des prélèvements. Mais, il n'y a pas encore, à ce jour, d'observations permettant de mesurer l'impact de ces mesures.



¹² SYMBHI, Suivi des débits d'étiage – Bilan campagne 2022

⇒ Concernant les arrêtés préfectoraux sécheresse et les niveaux d'alerte pour les eaux superficielles, de 2017 à 2021, le nombre de jours concernés chaque année atteint ou dépasse systématiquement **150**. Jusqu'en 2016, jamais ce nombre n'était atteint. En 5 ans, de 2017 à 2021, il y a eu 4 années d'alertes renforcées et 2 années de crise tandis qu'en 14 ans, de 2003 à 2016, il y a eu 5 années d'alertes renforcées et 2 années de crise seulement¹³.

Pour ce qui est **des eaux souterraines** (molasse), le SYMBHI fait état de 5 années d'alerte renforcée depuis 2017.

En conclusion, ces quelques données autorisent à affirmer que la question de la ressource en eau doit être prise en compte sur notre territoire, malgré l'actuelle recharge en cours des nappes en 2024, due au long épisode pluvieux du printemps. En effet, nous sommes bien dans une phase de réchauffement climatique qui génèrent aussi des épisodes de grande sécheresse. L'hydrologue, Emma Haziza rappelle qu'en 2018, après une recharge totale des nappes, trois semaines de canicule en juillet ont suffi pour les faire repartir à la baisse¹⁴. **Une campagne de sensibilisation auprès des habitants invitant à la sobriété demeure justifiée.**

Enfin, s'il est nécessaire de connaître l'état de la ressource en eau, il est aussi important d'avoir en tête quelques données sur la consommation d'eau potable domestique (consommation d'eau directe, qui ne tient pas compte de toute l'eau cachée dans les produits que nous achetons).



Sources : Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement et centre d'information sur l'eau

¹³ SYMBHI lors de l'AG du Comité de Territoire Sud Grésivaudan, 16 mars 2023

¹⁴ Émission télévisée « C'est l'Hebdo » du 25/05/2024, France 5.

2.1.2. Nous pouvons tous agir

Le deuxième message à faire passer est le fait que chacun, à son niveau, peut agir. Nos activités génèrent toutes des consommations d'eau : manger, s'habiller, s'équiper¹⁵... Nous ne ciblerons ici que la consommation d'eau directe.

L'intercommunalité pourrait par exemple :

⇒ **Rendre plus visibles les consommations pour les particuliers et les collectivités**

En effet, connaître plus finement sa consommation et pouvoir la comparer aide à la prise de conscience et à l'amorce d'un changement de comportement. Différentes méthodes sont expérimentées dans certaines collectivités :

- proposer une facture indiquant l'écart de la consommation du foyer par rapport aux consommations moyennes ;
- donner des indications avec la facture sur la quantité d'eau estimée essentielle et utile ;
- créer un outil d'auto-diagnostic à diffuser librement permettant de réaliser son bilan eau journalier ou annuel et imaginer un « défi foyers ou immeuble »¹⁶ ;
- ateliers d'explication de la facture d'eau.

⇒ **Promouvoir de nouveaux comportements individuels**¹⁷

A la maison

- lutter contre les fuites de robinet et de chasse d'eau
- installer des mousseurs ou des régulateurs de débit sur les robinets et les pommeaux de douche (réduction de 30 à 50 % sans perte de confort)
- remplacer les bains (± 150 litres) par les douches (± 50 litres)
- installer des boutons stop pour les douches
- installer des doubles commandes sur les chasses d'eau (8 litres)
- ne pas tirer la chasse d'eau systématiquement pour les « petites commissions »
- uriner sous la douche
- remplir au maximum le lave-linge et le lave-vaisselle

Au jardin¹⁸

- récupérer l'eau de pluie pour arroser : incitations financières pour acheter des récupérateurs par les collectivités
- couvrir la terre (paillage) et/ou installer un goutte-à-goutte
- arroser le matin ou le soir

Autour de la maison

- végétaliser, désimpermeabiliser les sols
- promouvoir les alternatives au goudron (donner des exemples, montrer des produits adaptés)

¹⁵ L'empreinte eau d'un français est en moyenne de 4900 litres par jour. Reporterre, 22/03/2024

¹⁶ <https://www.toutsurmoneau.fr/evaluer-ma-consommation-jardin>

¹⁷ <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/economies-denergie-deau/secheresses-comment-economiser-leau>

¹⁸ Le SYMBHI anime des ateliers « jardiner autrement » dans ce sens, mais qui touchent un public limité.

- rappeler les règles : demandes préalables avant de faire un forage ou un puits ainsi que pour prélever dans un cours d'eau au-delà de 1000 m³ par an, et réglementation associée
- être plus sensible à la qualité de l'eau (éviter de polluer par des petits gestes)
- sensibiliser sur l'impact des piscines individuelles et promouvoir plutôt les piscines collectives et plans d'eau

⇒ L'exemplarité des collectivités : un véritable encouragement pour les particuliers

Les collectivités devraient toutes (certaines le font déjà) :

- expérimenter la réduction des arrosages des espaces verts dans leur conception et dans le choix des végétaux
- désimperméabiliser et végétaliser les espaces urbains (places, parkings), à l'image du jardin de pluie créé par la ville de Saint-Marcellin
- prévoir dès la construction la récupération des eaux de pluie dans les nouvelles installations et organiser la récupération dans les bâtiments publics existants.

2.2. Des méthodes de communication pour porter ces messages

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté ainsi que les communes agissent déjà pour sensibiliser les habitants. Via des supports classiques de communication (journal de la collectivité, site internet, info avec la facture d'eau), l'intercommunalité communique sur le service de l'eau, le rôle de ses agents, ses infrastructures. Des communes expérimentent des aménagements vertueux et les font connaître (jardin de pluie à Saint Marcellin). C'est pour aller plus loin que le conseil de développement propose de compléter ces actions avec des idées différentes, originales, pour tenter d'atteindre davantage le public. Certaines de ces idées sont ou ont été expérimentées dans des collectivités.

2.2.1. Une communication innovante pour être plus efficace.

a) Le territoire dispose d'un atout sur le sujet : **le Musée de l'eau à Pont en Royans, une pépite qui mérite de briller davantage.**

Cet établissement est à la croisée des chemins. Il nécessite une redynamisation. Une étude a été conduite récemment dans ce sens. La problématique de la ressource en eau sur le territoire devrait soutenir naturellement une réflexion autour de :

- la mise en place d'une nouvelle scénographie, en particulier sur le cycle de l'eau,
- la création d'un centre ressources pour en faire un outil pédagogique au service des établissements scolaires et de tous les visiteurs.



Deuxième espace dédié à l'eau sur le territoire : la **maison de la pêche et de la nature**¹⁹ à Saint-Quentin sur Isère, animée par la fédération de pêche de l'Isère. Les élèves des écoles élémentaires peuvent y découvrir les sujets liant l'eau et l'environnement.

b) Distribuer des **mémentos ludiques des "bonnes pratiques"** à afficher sur le réfrigérateur familial.

c) « **Chanter sous la douche** » : une chanson de 2 minutes enregistrée par un artiste local et diffusée sur les réseaux sociaux pour inciter à abandonner le bain et à réduire le temps passé sous la douche. A défaut, on trouvera sur le site [Hydrao](https://www.hydrao.com/) une playlist de chansons de moins de 3 minutes à écouter sous la douche.

d) Adrien COBIE (artiste ardéchois) réalise des **affiches**, des **expos**, des **livres** sur tous sujets avec tous publics sur un ton humoristique, décalé, absurde, qui marque les esprits et fait mouche. Adrien COBIE²⁰ a animé au printemps 2024 des **ateliers d'écriture et de sérigraphie** sur le thème des déchets, invité par la Communauté de communes Royans-Vercors : publication d'un journal, campagne d'affiches humoristiques²¹....

e) **dans le cadre des cycles « d'apprentissage à nager »**, sensibiliser les scolaires au patrimoine que représente l'eau : fournir des ateliers clé en main aux enseignants avec des sorties sur sites (zone humide, cours d'eau, barrages, station pompage, station d'épuration, musée de l'eau ...) ; de nombreuses mallettes pédagogiques sont disponibles sur internet²². Ces actions pourraient compléter les animations scolaires sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques proposées par le SYMBHI chaque année²³.



f) Les **Aires Terrestres éducatives**²⁴ : des élèves d'une école, d'un collège ou d'un lycée participent à la gestion d'un petit territoire naturel : une zone humide, un terrain bordé d'un cours d'eau, amèneraient à travailler sur l'eau. Projets montés par une école, la mairie et une structure environnementale référente (financements et inscriptions sur le site de l'Office Français de la Biodiversité de juin à septembre)

g) **Mon établissement parraine ma rivière**²⁵

Projet de coopération entre des écoles situées dans le même bassin versant. Il a pour but de valoriser un cours d'eau et de sensibiliser les élèves.

h) Dans des zones à définir par la collectivité, réaliser une action expérimentale de **distribution aux ménages d'un kit de matériel hydro-économe** associée à un « défi familles »²⁶

¹⁹ <https://www.peche-isere.com/maison-peche-nature-isere.html>

²⁰ <https://cobie.fr/a-propos/>

²¹ <https://www.cteacroyansvercors.org/post/campagne-de-sensibilisation-sur-les-d%C3%A9chets>

²² <https://www.eau-et-rivieres.org/gaspido-une-malle-pour-apprendre-%C3%A0-%C3%A9conomiser-leau>

²³ [Voir Appel à participer envoyé aux écoles pour 2023-2024](#). Ces animations touchent entre 15 et 20 classes chaque année, soit environ 10 % des classes du territoire, souvent les mêmes d'une année sur l'autre.

²⁴ <https://www.ofb.gouv.fr/aires-educatives>

²⁵ <https://www.lespetitsdebrouillardsgrandest.org/Je-Parraine-ma-Riviere.html>

²⁶ <https://cpiepayscreusois.com/en-famille-participez-au-defi-eau>

i) Campagnes comme **Ici commence la mer**²⁷, logo d'avertissement sur toutes les bouches d'égout sur les pollutions engendrées par les mégots et autres rejets toxiques (lavages véhicules, trottoirs, devantures...)

j) Événement dans le cadre de la semaine pour les **alternatives aux pesticides**²⁸ en mars de chaque année.

k) Participer à la **journée mondiale de l'eau**²⁹, qui a lieu le 22 mars chaque année, ou la **journée internationale d'action pour les rivières** chaque 14 mars.

l) Un plan et une campagne de **désimperméabilisation des sols** en lien avec les habitants³⁰. Ces actions sont finançables par le fonds vert.

2.2.2. Pour accompagner et soutenir le changement des comportements

a) **Créer des "Ambassadeurs de l'eau"** à l'image de ce qu'a fait le Grand Annecy³¹

Un groupe constitué de membres du conseil de développement, d'élus, d'agents de la collectivité et d'acteurs invités (experts, associations, enseignants, élèves, ...), utilisant la méthodologie de la "pensée design" qui fait appel à l'intelligence collective pour aborder la complexité. Réfléchir et trouver des solutions à plusieurs cerveaux en croisant expertises, expériences, points de vue, angles d'analyse. Ce groupe se réunirait régulièrement pour suivre la campagne de communication et surtout l'ajuster, imaginer des développements supplémentaires. Bien sûr, chaque membre de ce collectif serait un ambassadeur de la cause de l'eau dans son environnement.

b) **Valoriser les résultats concrets des actions menées** par les citoyens ou les collectivités sur des supports de communication adéquats.

c) Penser à la **boussole de la transition écologique**³² pour réfléchir tous les projets de la collectivité : bien plus large que la thématique Eau, la boussole permet de se poser les bonnes questions à chaque nouveau projet pour prendre en compte le plus en amont possible les impacts écologiques.



d) **Animations du Plan de Gestion de la Ressource en Eau**

Dans le cadre du PGRE, le SYMBHI met en place des actions destinées

²⁷ <https://www.sivalodet.bzh/theme-news/ne-rien-jeter-ici-commence-la-mer>

²⁸ <https://www.semaine-sans-pesticides.fr>

²⁹ Exemple à Marseille cette année : <https://www.marseille.fr/environnement/actualites/la-ville-celebre-la-journee-mondiale-de-l-eau-vendredi-22-mars-2024>

³⁰ <https://www.mavillepermeable.fr/questionnaire/page/16-toutes-les-ressources>
<https://www.chambery.fr/3628-desimpermeabilisation-et-vegetalisation.htm>

³¹ <https://www.grandannecy.fr/mon-quotidien/preserve-mon-environnement/leau/preserver-la-ressource-en-eau>

³² <https://www.boussole-te.ecologie.gouv.fr>

à sensibiliser le public à une plus grande sobriété (animations scolaires, ateliers « jardiner autrement », soutien à la communication de la communauté de communes...). Bien d'autres actions pourraient être menées ; les idées ne manquent pas au sein de l'équipe, notamment agir avec les communes sur l'infiltration des eaux pluviales, la désimperméabilisation. Mais les moyens humains ne permettent pas de faire davantage aujourd'hui. Le SYMBHI est un levier qui mériterait d'être développé. Il pourrait être un des vecteurs importants de la politique de sensibilisation.

Des financements existent pour développer ces actions : une partie des propositions pourrait être intégrée dans le volet animation du PGRE. Des financements complémentaires peuvent être demandés à l'agence de l'eau par exemple via l'appel à projet « **Eau et participation citoyenne** »³³. Les travaux peuvent être financés par le fonds vert. L'Ademe peut soutenir certaines démarches participatives.

³³ https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_100728/fr/reglement-appel-a-projets-eau-et-participation-citoyenne-2023

3. Leviers pour accompagner le changement des pratiques agricoles

L'agriculture est déjà largement impactée par le dérèglement climatique.

La situation globale de la ressource en eau ne laisse pas apparaître à court terme des problèmes majeurs sur l'activité agricole du territoire. Cela ne doit pas occulter les points suivants :

- Le territoire n'étant pas homogène, des difficultés liées à la ressource existent déjà sur les contreforts de Chambaran et sur le Royans-Vercors.
- Les prévisions d'évolution des précipitations à moyens et longs termes doivent être prises en compte dès à présent. Le nombre de jours d'arrêtés préfectoraux imposant des restrictions est en augmentation, surtout l'été où l'agriculture a le plus besoin d'eau.
- Les coûts de l'irrigation liés notamment à l'augmentation de l'énergie, militent pour une consommation raisonnée.

Le territoire peut se diviser en 4 parties distinctes en termes de productions agricoles :

- La plaine : noix (60%)
- Les coteaux : noix, élevage
- Le Royans : élevage, polyculture
- Le sud : noix, céréales, fruits

La dépendance de l'agriculture à l'eau et donc à l'énergie est forte. Le poste de consommation principal d'énergie est le fonctionnement des systèmes d'irrigation³⁴.

Au fil des décennies d'utilisation des pesticides, une diminution de la matière organique et de l'humus et un appauvrissement notoire des sols sont observés. Par exemple : le comptage des vers de terre par la Senura ne montre pas de signe d'amélioration de la qualité des sols³⁵. Ce manque de matière organique et d'humus, ne permet pas une bonne infiltration des eaux de pluie. L'accélération des pluies torrentielles, le ruissellement, les coulées de boue qui en résultent, contribuent également à la détérioration de la qualité des sols.

Par ailleurs le tassement important des sols dû à l'utilisation de matériel de plus en plus lourd amplifie leur imperméabilisation.

Pourquoi faire évoluer notre agriculture sur le Territoire ?

- Préserver la ressource en eau et permettre son utilisation sur l'ensemble du territoire
- Préserver la qualité de l'eau potable
- Développer une agriculture plus nourricière en lien avec l'objectif d'une plus forte autonomie alimentaire
- Pallier la fin des énergies bon marché,
- Lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité
- Préparer le devenir de l'agriculture du fait de l'âge des agriculteurs

³⁴ <https://crater.resiliencealimentaire.org/diagnostic/communaute-de-communes-saint-marcellin-vercors-isere-communaute>

³⁵ Rencontre avec la Sénura du 21 mars 2024

Le conseil de développement a fait le choix d'aborder cette deuxième partie en sortant du cadre fixé dans la saisine. En effet, dans le travail de recherche, il n'a pas semblé utile de développer une partie sur l'irrigation : différents acteurs travaillent déjà sur les techniques permettant d'optimiser l'eau prélevée pour cela. Toutefois, nous alertons sur le fait que les diminutions obtenues grâce aux techniques s'accompagnent d'une augmentation des surfaces irriguées (de 21 % de la SAU³⁶ du territoire, nous sommes passés à 25 % de la SAU irriguée en 2020). Cela interroge quant à la sobriété visée !

Nous ne parlerons pas non plus de la diversification des productions en tant que telle. Cette question nécessite d'abord de définir les besoins du territoire en termes de production alimentaire, pour en accroître sa résilience.

Nous présenterons ce que nous pensons être du ressort de l'intercommunalité, instance d'animation, de coordination et de vulgarisation du territoire.

3.1. Mobiliser les acteurs

Le territoire intercommunal est le bon niveau pour mobiliser les acteurs, partager les constats, réfléchir et comprendre les enjeux.

Elle le fait déjà en partie par l'animation du comité de territoire, l'outil La boîte à essai, sa commission agriculture, les actions du PAIT... Dans un autre domaine, elle réunit, anime la co-construction, coordonne des actions avec les acteurs de la santé au sein du CLS³⁷.

Faire évoluer la production agricole du territoire vers plus d'autonomie alimentaire, le développement des circuits courts, d'ateliers de transformation passe par une réflexion collective regroupant toutes les parties : filière, producteurs, élus, associations etc... Cela nécessite aussi de soutenir les expérimentations.

C'est à notre avis également par le dialogue qu'il faut sécuriser l'utilisation de la ressource en eau et la rendre accessible aux agriculteurs en développant de nouvelles productions et de nouvelles techniques moins consommatrices d'eau et/ou plus contributrices à l'objectif d'autonomie alimentaire.

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté est enfin légitime pour diffuser de nouvelles techniques à l'échelle du Sud Grésivaudan. Elle peut être actrice dans l'élaboration du format de l'agriculture de demain. Nous insisterons sur la façon dont la collectivité peut agir sur deux axes par la mobilisation des acteurs :

- La diffusion de nouvelles techniques
- Les installations et transmissions



³⁶ Surface agricole utile. En France métropolitaine, [11% de la SAU est irriguée en moyenne](#)

³⁷ Contrat local de santé

3.2. Des techniques qui ont fait leurs preuves pour mieux gérer l'eau et réduire les prélèvements

L'intercommunalité peut agir avec les acteurs pour la diffusion de ces nouvelles techniques agricoles par exemple en incitant les exploitants à mettre en œuvre ces techniques sur les terrains dont elle est déjà propriétaire à titre de sensibilisation et de démonstration.

La plus facile des actions est de continuer à améliorer les **techniques d'irrigation** déjà en cours de déploiement pour réduire les quantités d'eau prélevées dans les milieux et l'énergie pour l'acheminer : goutte à goutte, sondes tensiométriques³⁸ permettant de mesurer en temps réel le niveau d'humidité des sols, compteurs d'eau « intelligents »...

Différents acteurs s'emploient à diffuser ces techniques et à former les agriculteurs.

Deux techniques nous paraissent particulièrement prometteuses et pour l'instant assez peu connues. Elles ne sont pas révolutionnaires, mais agrègent des pratiques parfois ancestrales qui ont été confortées par les recherches scientifiques et l'expérimentation sur le terrain. Elles mêlent agrobiologie, agriculture sur sols vivant, agroforesterie, hydrologie. Elles sont complémentaires et parce qu'elles ont une approche systémique, présentent des co-bénéfices importants en plus des effets bénéfiques liés à l'eau : séquestration de carbone dans le sol, lutte contre l'érosion des sols et les inondations, amélioration de la biodiversité...

3.2.1. L'hydrologie régénérative

En France, on a longtemps cru que l'eau serait abondante pour toujours. Aujourd'hui, on voit que cela n'est pas le cas. L'hydrologie devient donc une discipline incontournable face au dérèglement climatique, tandis que l'eau risque d'être au cœur de tensions légitimes.

L'artificialisation des sols, leur perte en matière organique et les pompages excessifs en profondeur, sont quelques-unes des causes du dérèglement du cycle de l'eau dont nous subissons de plus en plus les conséquences.

L'hydrologie régénérative répare le cycle de l'eau douce par l'aménagement du territoire. Elle permet **de ralentir, répartir, infiltrer, stocker l'eau**. Elle cherche aussi à densifier la végétation multifonctionnelle d'un agrosystème³⁹.

Elle s'appuie sur le constat que la désertification n'est pas liée à l'absence de pluie mais à l'absence de végétation.

La végétalisation pour lutter contre le déséquilibre des écosystèmes

Le **système racinaire** est la clé de la régénération hydrique des sols. Les arbres et la végétation produisent de l'eau par évapotranspiration. Ainsi, il est possible de générer de l'eau avec des couverts végétaux. Si les couverts sont suffisamment denses, ces zones vont accélérer la création

³⁸ Installée au plus près des racines, les sondes tensiométriques sont des capteurs mesurant la tensiométrie (exprimée en kPa) et la température du sol (°C), c'est-à-dire la force que vont devoir exercer les racines pour extraire l'eau du sol.

³⁹ <https://hydrologie-regenerative.fr>

d'eau par condensation, au printemps. De même, plus les racines seront profondes et plus le stockage d'eau en profondeur est important, plus l'eau remontera à la surface. Ainsi le fait de réduire le système racinaire des plantes pour augmenter le rendement pose problème (cf. nuciculture⁴⁰). A l'inverse, les arbres avec de grandes racines comme le Murier blanc peuvent alimenter en eau, par capillarité, plusieurs mètres autour de lui. Encore faut-il avoir déjà mis en place le système régénératif de l'eau.

L'hydrologie régénérative, une solution pour réparer le cycle de l'eau

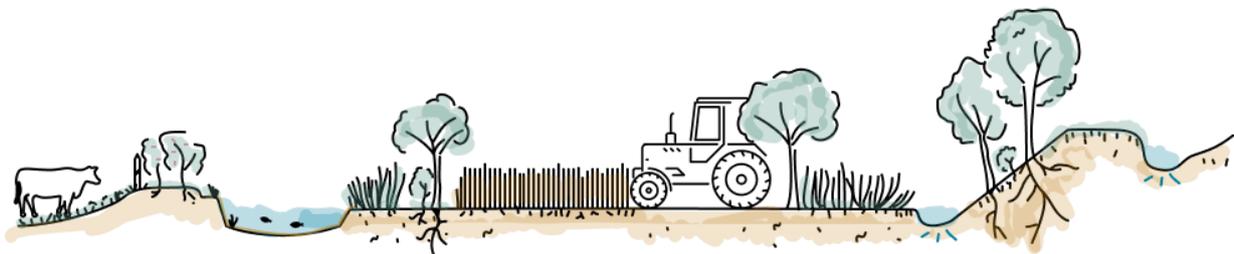
Hydrater la terre passe par différentes actions :

- ralentir la circulation de l'eau sur territoire
- répartir l'eau sur celui-ci
- infiltrer l'eau pour qu'elle ne retourne pas directement à la rivière
- stocker l'eau en prévision de besoins ultérieurs

L'hydrologie régénérative se focalise donc d'abord sur **la circulation de l'eau et la manière de canaliser le flux de l'eau, de la ralentir, de l'infiltrer**, pour réduire la perte d'eau dans les manœuvres agricoles :

1. en rallongeant son parcours pour qu'elle s'infilte,
2. en plantant des arbres qui captent (pompe biotique⁴¹) et génèrent la pluie grâce à leur rôle condensateur.

Ainsi, plus on densifie les arbres et plus on arrive à stimuler le petit cycle de l'eau.



Extrait site Permalab⁴²

Le cheminement naturel et artificiel dessine le paysage avec le réseau de baissières (tranchées creusées perpendiculairement à la pente) construites sur des **courbes de niveau**. Entre chacune d'elles, des rangées d'arbres, des haies ou des cultures qui vont profiter de l'eau retenue en amont. L'eau peut alors s'infiltrer dans le sol. Ainsi, des petits lacets sont créés, connectés à des masses de biodiversité et à des bassins temporaires de rétention d'eau. Se crée un paysage aquatique résilient face aux événements climatiques extrêmes. S'il est massifié à un bassin versant

⁴⁰ Aujourd'hui, la pratique est de couper la racine pivot des noyers pour plusieurs raisons : facilité à la plantation (trou moins profond) ; reprise facilitée grâce au développement des racines en surface qui absorbent plus facilement l'eau et les nutriments, engrais ; croissance plus rapide permettant d'obtenir une production accélérée donc une meilleure rentabilité ; la racine pivot selon nature des sols peut être obstruée par la terre et donc devenir plus ou moins imperméable à l'eau et aux nutriments. Cette pratique se fait au détriment de la résistance de l'arbre au vent et de sa capacité à trouver de l'eau en profondeur en cas de sécheresse importante : elle incite à l'irrigation.

⁴¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Pompe_biotique

⁴² <https://permalab.fr>. PermaLab accompagne les agriculteur.ices, entreprises, collectivités, collectifs et particuliers dans le design et l'aménagement de leur parcelle, ferme ou territoire, en France et à l'international

et associé à la permaculture, cette technique d'aménagement paysagé dite keyline design s'avère très prometteuse.

Le **keyline design**⁴³ désigne cette pratique agricole qui permet de limiter les érosions en suivant les courbes de niveaux d'eau. Il s'agit d'étudier la topographie du paysage pour repenser la gestion hydraulique du lieu en fonction de son climat et de ses reliefs, notamment en créant un réseau de mares, de chemins, de tranchées, parfois arborées afin de consolider les sols, et en y adjoignant – selon les besoins – agroforesterie ou pâturages alternés et autres activités en vue de réinstaurer un écosystème complet.



Cet ensemble de techniques est applicable partout. Ces principes sont déjà mis en œuvre par des agriculteurs ou des territoires en France et dans le monde. Exemples proches : Colomieu (01), Chabeuil (26).

Sur notre territoire, l'hydrologie régénérative pourrait être expérimentée et développée prioritairement sur les coteaux et dans le Royans. L'arboriculteur de Courtevoux (Pont en Royans) est formé et souhaite mettre en œuvre ces techniques.

3.2.2. Améliorer la qualité biologique des sols

Céline Basset⁴⁴, lors de la conférence organisée par le Réseau des conseils de développement à Vinay en septembre 2023 nous disait : il faut réparer les sols avant de réparer l'eau.

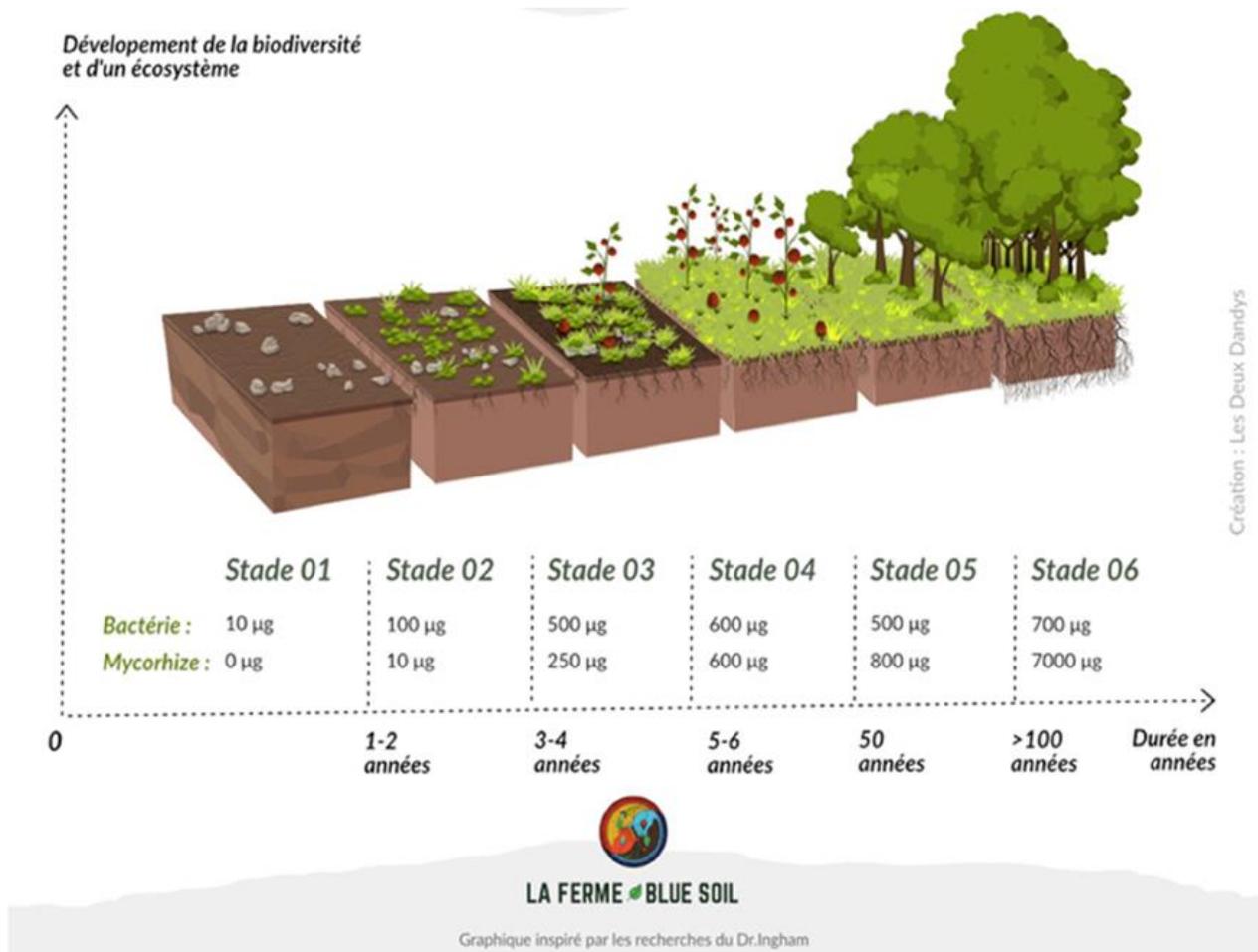
Un sol en bonne santé est composé d'éléments minéraux liés entre eux par le microbiote du sol : bactéries, champignons, protozoaires, nématodes et microarthropodes. Ces 5 acteurs du sol lient et agglomèrent les argiles, limons, sables... Cette structuration crée des espaces entre les agglomérats qui vont permettre à l'eau de s'infiltrer et d'être stockée. Les éléments minéraux ne peuvent plus être emportés par le ruissellement. Enfin, la portance du sol est améliorée.

Dans un sol « mort », les bactéries vont être les premières à s'installer. Elles vont créer un environnement favorable à l'installation des champignons. Puis le sol deviendra accueillant pour les trois autres acteurs du sol.

Le schéma ci-dessous montre l'évolution des écosystèmes. Si l'on plante un arbre dans un sol au stade 2 ou 3, il va végéter, voire mourir, car il manquera de bactéries et de champignons qui transforment les minéraux et les rendent disponibles pour les racines.

⁴³ https://wiki.tripleperformance.fr/wiki/Keyline_design

⁴⁴ <https://www.bluesoil.org>



Des décennies de cultures avec des engins lourds et l'usage de pesticides ont éliminé le microbiote du sol.

Il faut donc remettre de la matière organique pour **améliorer la qualité biologique des sols**, limiter au maximum les passages d'engins lourds, arrêter les pesticides, développer l'agroforesterie, remettre en place les haies, adopter de nouvelles productions, revenir à la polyculture, l'enherbement, les couverts végétaux, la culture sur sol vivant...

La nature a besoin de temps pour régénérer les sols, **temps long que les agriculteurs, les élus et les besoins du territoire n'ont pas**. Le passage à l'agroécologie est complexe. Céline Basset, avec des agriculteurs et son équipe, expérimente depuis plusieurs années la régénération par pulvérisation foliaire des microbiotes « élevés » sur place dans les exploitations. Ces pulvérisations sont nécessaires lors de l'arrêt de tout produit phytosanitaire, le temps que le sol se régénère.

Sur notre territoire, plusieurs producteurs suivent ces principes et notamment le GIEE SOL I-D : un collectif de 15 agriculteurs travaille sur la vie du sol au sein d'un Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental depuis 2022. Chez nos voisins, 5 agriculteurs à la Chapelle en Vercors sont suivis et accompagnés par des chercheurs de l'Inrae de Montpellier qui viennent une fois par mois et qui font des prélèvements. Des démarches à suivre et à faire connaître.

Le **territoire dispose également d'outils de diffusion** à travers la formation professionnelles et formations initiales sur l'agrobiologie (MFR, la Saulaie, et un peu plus loin : CFPPA du Valentin, CFP Chapelle en Vercors).

3.3. Agir au moment des installations et des transmissions pour orienter les productions

Les phases d'installation et les transmissions sont les moments les plus propices à la transition vers un nouveau modèle d'agriculture.

- 65% des terres exploitées le sont en location ou fermage
- 50% des terres sont détenues par des propriétaires de plus de 65 ans
- Actuellement les transmissions s'effectuent majoritairement vers des agrandissements d'exploitations
- Le nombre d'installations de jeunes agriculteurs en Isère en 2023 est de 112 dont 70% d'origine non agricole⁴⁵

La reprise de propriétés s'avère difficile compte tenu du prix du foncier et de la concurrence des grandes exploitations.

On observe une certaine méconnaissance des solutions permettant ou facilitant l'installation en matière foncière. Les aides techniques, financières, les formations sont également assez mal connues.

La communauté de communes est aujourd'hui propriétaire de terres agricoles, initialement acquises pour des projets économiques qui n'auront finalement pas lieu.

Sur la 20aine d'hectares en sa possession, l'intercommunalité ne peut pas imposer des choix de pratiques culturales sur 17 ha, sauf à accompagner financièrement le changement de pratique. Ces terres sont louées à l'année aux agriculteurs qui exploitaient déjà les terrains avant l'achat. Reste 3 ha, dont 1,3 ha de la Boite à essai, un outil qui permet à des porteurs de projets de tester leur activité, et 1,6 ha sur lesquels l'intercommunalité a toute latitude.

3.3.1. Développer ou soutenir l'intervention d'organismes partenaires

La Safer⁴⁶ est l'acteur principal aujourd'hui dans les transmissions et les installations.

Elle est gérée par des représentants des organisations professionnelles agricoles, les collectivités locales et l'Etat. A sa création, le but visé était la mise en place d'une agriculture plus productrice. Son rôle premier est de connaître et échanger sur les marchés du foncier. Dans ce cadre elle peut acheter et revendre des terres pour maintenir ces terres à destination de l'agriculture, pour éviter les surenchères et protéger l'environnement. Elle possède un droit de préemption. Ces achats se font via Elan, fonds de portage de la Safer, avec des partenaires capitalistiques pour permettre aux jeunes de s'installer sans investir tout de suite dans le foncier, avec possibilité de rachat au bout de 10 ans.

La Safer semble orienter ses démarches vers le développement d'exploitations plus écoresponsables.

⁴⁵ Chiffre chambre d'agriculture de l'Isère

⁴⁶ Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

L'intercommunalité peut s'appuyer sur d'autres acteurs pour faciliter la transition agricole :

a) Terre de Liens⁴⁷

L'association accompagne les porteurs de projets agricoles et les territoires par notamment l'acquisition de terres depuis 2003. Elle est implantée sur tout le territoire français.

L'objectif est de **faciliter la transmission et l'installation de jeunes agriculteurs** en mobilisant les citoyens et les pouvoirs publics. L'association est financée par des subventions publiques, caisse des dépôts, fonds européens, fondations privées (fondation de France, Abbé Pierre) des entreprises (Biocoop) et par l'épargne solidaire via la Foncière Terre de Liens.

La démarche :

- Repérage des terres par les citoyens
- Conseil et accompagnement des projets (réseaux locaux)
- Instruction des dossiers et suivi des futurs agriculteurs
- Création de « couveuses » espaces pour des jeunes testant l'activité

Le conseil est personnalisé et gratuit pour :

- La recherche des terres
- La constitution de groupement d'acquisition foncière (GFA) ou d'une société civile immobilière (SCI)
- L'achat et la mise à disposition de terres sous forme de location-vente
- L'accès aux petites annonces

Terre de Liens intervient aussi auprès des collectivités locales⁴⁸. L'association travaille en étroite collaboration avec les Organisations professionnelles agricoles (OPA) comme la Safer, La chambre d'agriculture, l'Adasea⁴⁹, etc. La nature de sa prestation est chaque fois différente et très étroitement liée à la teneur du projet pour lequel les élus locaux sont fortement impliqués.

Quelques exemples :

- Reconquête des friches dans le Trièves : recensement des friches, installation de viticulteurs.
- La commune de Massongy (74) : achat d'une ferme pour installer une exploitation-test.
- Le Paen du Pilat (42) : création d'une zone de protection et de développement agricole par le Conseil Départemental.
- Le Murier (38) : l'intercommunalité achète une ferme et installe un jeune agriculteur en production laitière bio et vente en circuit-court.
- Val Drôme (26) : la communauté de commune achète une exploitation de 9 ha.
- St Nizier en Diois (26) : achat de 2 fermes financé en partie par Terre de Liens et par l'épargne solidaire, installation de 3 exploitations.
- Poizat (01) : achat d'une exploitation en location-vente et grâce aux subventions du fonds européen d'orientation et de garantie agricole (Feoga), installation d'un jeune agriculteur sur un élevage bovin viande bio.

⁴⁷ <https://terredeliens.org>

⁴⁸ <https://terredeliens.org/national/comment-terre-de-liens-accompagne-les-collectivites/>

⁴⁹ Association de développement, d'aménagement et de services en environnement et en agriculture

b) Fermes en vie (FEVE)

Créé en 2021, cet organisme est financé par l'épargne citoyenne, via une plateforme de financement participatif, pour l'installation sur des fermes agroécologiques.

Feve peut financer l'acquisition de terres et des bâtiments et les mettre à disposition en location avec option d'achat.

Toutefois, certains critères paraissent contraignants : superficie minimum de 30 ha en terres cultivables, investissement minimum de 200 000 euros, l'habitation doit être incluse, accès à l'eau nécessaire, l'apport financier doit être de 2,5% au minimum.

Pourquoi investir dans Feve ?

- Lien direct avec agriculteurs engagés
- Impact social et environnemental positif
- Placement concret et concurrentiel (3%), réduction d'impôt (25%)

Cette association intervient principalement dans l'ouest de la France pour le moment.

Ces deux associations peuvent permettre à l'intercommunalité d'agir **sans avoir à investir dans du foncier agricole**.

3.3.2. Mettre en place un Comité Local d'Installation

Pour mieux préparer et accompagner le renouvellement de génération en cours dans la profession agricole, certains territoires ont choisi de créer un comité local d'installation (CLI).

Un CLI implique toutes les parties prenantes : agriculteurs, élus, organismes agricoles, associations, enseignement, transformateur...

Il peut être chargé de :

- Finaliser le travail de recensement des friches et le recensement des départs en retraite dans 5 et 10 ans
- Développer les actions de sensibilisation sur la nécessité d'anticiper sa succession
- Communiquer sur l'ensemble des possibilités d'aide, accompagnement, formation permettant une installation
- Recenser les productions envisageables (maraichage, petits fruits rouges, kiwis, figues blé panifiable, pomme de terre... en fonction de la qualité des sols, des besoins en eau, dans une démarche bas intrants)
- Soutenir la mise à disposition ou l'achat des terres par les collectivités locales (location-vente, Terre de liens, fonds de portage Safer...)
- Informer sur les solutions par rapport aux difficultés liées au foncier :
 - Exploitation à plusieurs : Gaec, Gfa, SCI, Scop (ex : Scop Valence, la ferme des Volonteux),
 - Financements participatifs (Ferme de Courtevoux, Pont en Royans), soutiens financiers : Terre de liens, aides à l'installation déjà en place, soutien des collectivités locales...
- Optimiser la boîte à essai
- Développer le partenariat producteurs/coopératives (ex : Fairme/Biolait sur St Nizier de Moucherotte , partenariat Biocoop)

- Mettre en avant les réussites locales sur nouvelles pratiques, nouvelles productions (Vivier Philippe, St Antoine), complémentarité avec la transformation (boulangerie, conservation : la Clé des Sables St Lattier)
- Faciliter l'installation d'ateliers de transformation
- Développer de nouveaux lieux de vente des produits locaux sur le territoire

Exemple : Comité Local Installation du Haut Grésivaudan

Mis en place par la communauté de communes, avec le soutien technique de la chambre d'agriculture. Le territoire est partagé en 5 petites régions.

L'objectif a été de constituer un réseau d'acteurs sensibilisés et réactifs, composé d'élus locaux, agriculteurs et représentants associatifs : 1 élu volontaire par commune, 1 agriculteur par commune, 1 représentant Terre de liens, le vice-président de la chambre d'agriculture et le chargé de mission, l'animatrice de la chambre d'agriculture

Les missions :

- repérer et suivre et accompagner les futurs cédants, établir une veille sur les mouvements fonciers, les cessations d'activité
- établir une instance de concertation et de médiation sur le foncier agricole
- accueillir les porteurs de projet
- communiquer et sensibiliser sur les enjeux de l'agriculture
- accompagner les lycées, MFR pour construire les projets des élèves
- communiquer aux cédants sur les dispositifs d'aide aux transmissions ou installations
- faire remonter les besoins locaux en particulier sur l'alimentation

Chaque petite région se réunit au moins 3 fois par an et une réunion plénière annuelle.

Parmi les acteurs ressource du territoire, le **Comité de territoire Sud Grésivaudan** pourrait être partie prenante du CLI.

La mise en place d'un CLI peut concerner **une partie du territoire pour commencer**, par exemple s'il y a une région où les installations sont particulièrement problématiques.

4. Vers une tarification qui permettrait une meilleure maîtrise de la consommation tout en préservant la capacité d'investissements

4.1. De la nécessité d'augmenter le prix de l'eau

Le constat s'impose. Compte tenu de l'évolution climatique, nous allons vers une raréfaction de la ressource. Quelles solutions apporter à cette raréfaction annoncée ? Si pour l'instant notre territoire semble épargné, on ne peut pas parier sur ce qui adviendra dans un avenir plus ou moins proche. Sur les coteaux et le Vercors, la situation soulève déjà des inquiétudes, notamment, à chaque période estivale.

La tarification bien optimisée pourrait nous conduire à la sobriété mais c'est une petite révolution économique qu'il nous faut faire.

Ainsi, l'eau doit-elle devenir plus chère ?

Selon Simon Porcher (économiste) :

« Sans augurer de qui devra la supporter, l'augmentation du prix de l'eau est une piste sérieuse tant pour éviter son gaspillage que pour financer l'adaptation de nos infrastructures au changement climatique, et peut-être surtout pour mieux faire correspondre sa valeur à son coût. En France l'eau est peu chère par rapport à nos voisins européens : -10% par rapport à la moyenne européenne, 4 à 5 fois moins qu'au Danemark. »⁵⁰

En 2021, le prix moyen de l'eau en France était de 4,34 € TTC par mètre cube, dont 2,13 € couvrent le coût de production et de distribution de l'eau potable et 2,21 € celui de l'assainissement collectif (d'après OFB, 2023)⁵¹.



Rendre socialement acceptable la future augmentation de l'eau semble accessible, si l'on se rappelle la part du coût de l'eau dans le budget familial et si l'on met en avant la nécessité absolue de préserver la ressource.

Les expériences de tarifications progressives permettent de réduire la consommation d'eau mais pas la facture d'eau de manière significative. Ce constat doit donc **orienter la communication sur la préservation de la ressource plutôt que sur les économies financières potentielles pour les ménages.**

⁵⁰ Simon Porcher, Podcast La question du jour « L'eau doit-elle devenir plus chère », France Culture, 22/03/2024

⁵¹ <https://www.eaufrance.fr/le-prix-de-leau>

4.2. De la nécessité d'instaurer une tarification de l'eau plus équitable, durable, et transparente

Nous présenterons deux formules de tarification : la tarification progressive prévue par la loi Brottes de 2013 et la tarification saisonnière, déjà expérimentée dans certaines régions, qui nous semble pertinente concernant notre situation.

4.2.1. La tarification progressive

L'augmentation du prix de l'eau va frapper de manière plus sensible les consommateurs les plus pauvres et les familles nombreuses. Une tarification progressive avec un tarif en escalier (le prix augmente à mesure de la consommation) paraît nécessaire avec des modulations sociales pour les familles nombreuses et/ou pauvres. Ainsi, à Dunkerque, pour déclencher le tarif social, il faut que les individus éligibles à ce tarif se déclarent auprès du service de l'eau. Cela entraîne des complications administratives, bien que désormais les services administratifs peuvent se communiquer des données pour déclencher ce tarif. Cette **tarification implique également la pose de compteurs individuels** dans les immeubles collectifs.

Comment fonctionne la tarification progressive de l'eau, déjà expérimentée à Dunkerque, Montpellier et Libourne ?⁵²

Extraits de l'article du Monde - Fatoumata Sillah du 04/05/2023

« Distinguant les usages de nécessité et ceux relevant de la commodité, les trois communes, parmi d'autres villes, tentent d'inciter à la sobriété.

Dunkerque, l'une des pionnières en la matière

La consommation d'eau dite « essentielle », qui répond aux besoins de première nécessité et s'étend de 0 à 80 mètres cubes (m³) – auparavant 75 m³ – par foyer chaque année, est facturée aux ménages 1,28 €/m³. Ce coût tombe à 0,49 €/m³, pour les bénéficiaires du complémentaire santé solidaire (CSS).

La deuxième tranche tarifaire, appelée « eau utile », concerne les consommations comprises entre 81 et 200 m³, et est facturée à un tarif de 2,30 €/m³. Enfin, pour les usages dépassant les 200 m³ annuels, la tranche tarifaire nommée « eau de confort » est facturée 3,10 €/m³.

Jusqu'à 80 % des foyers sont gagnants, se félicite aujourd'hui Bertrand Ringot, vice-président de la Communauté urbaine de Dunkerque. Les 20 % « perdants » seraient notamment ceux qui arrosent leur jardin à l'eau potable, remplissent leur piscine – une minorité dans le Nord – ainsi que les familles nombreuses. Le tarif étant calculé sur la consommation d'un foyer moyen équivalant à quatre personnes, les familles plus nombreuses sont pénalisées.

Pour y remédier, un chèque eau a été remis aux foyers concernés, mais moins de 10 % des bénéficiaires pouvant y prétendre s'en sont saisis...

⁵² https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/04/05/comment-fonctionne-la-tarification-progressive-de-l-eau-deja-experimentee-a-dunkerque-montpellier-et-libourne_6168274_3244.html

C'est l'une des faiblesses du dispositif, mais la modulation du prix en fonction de la composition du ménage devrait être possible avec la généralisation de la mise à disposition des données des allocataires CAF.

A Dunkerque, la mise en place du dispositif a, par ailleurs, été facilitée par le déploiement de compteurs d'eau individuels...

A Montpellier, les quinze premiers mètres cubes gratuits

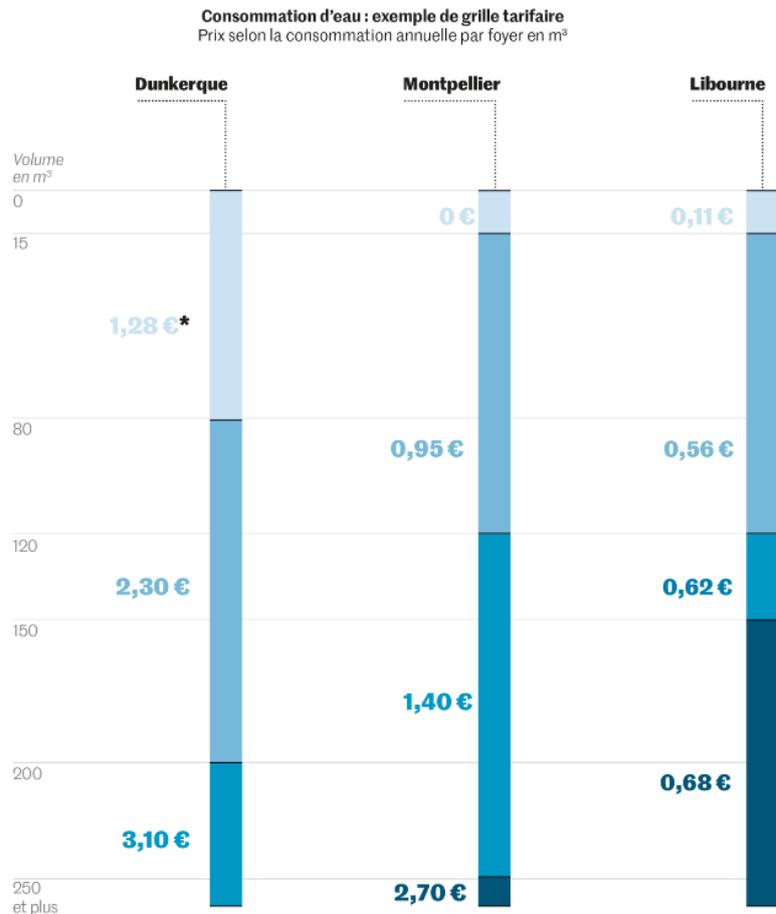
La généralisation des compteurs individuels étant partielle, seuls 33 % des abonnés au service de l'eau sont concernés par la tarification progressive. La facture de 70 % à 75 % des Montpelliérains concernés devrait baisser, et augmenter pour 25 % à 30 % d'entre eux, selon les calculs de la régie des eaux de Montpellier... Ce nouveau système pourrait permettre à la

commune de changer les canalisations et de limiter les fuites d'eau puisque les gains de la régie pourraient augmenter de 3 %, selon leur prévision.

Pour les Montpelliérains, de 0 à 15 m³ de consommation annuelle l'eau est gratuite. Un moyen, avancé par M. Delafosse, de « garantir le droit à l'eau ». De 16 m³ à 120 m³, le prix s'élève à 0,95 €/m³ consommé, puis à 1,40 € pour 121 m³ à 240 m³ d'utilisation d'eau. Enfin, au-dessus de 240 m³, l'eau revient à 2,70 €/m³ ⁵³.

Le calcul de la grille tarifaire tient compte de plusieurs facteurs, dont les habitudes de consommation saisonnières et la consommation moyenne annuelle d'eau des ménages de quatre personnes, qui se situe entre 95 m³ et 120 m³. Bien qu'un bilan n'ait pas encore été dressé, la régie est persuadée que la consommation des familles plus nombreuses ne devrait pas aller au-delà de 120 m³. Une tarification pour les foyers vivant en dessous du seuil de pauvreté prévoit le remboursement de l'abonnement à l'accès à l'eau ainsi qu'un tarif préférentiel au mètre cube.

Les entreprises, bâtiments de services publics et assimilées (cliniques, écoles privées, ainsi que les associations) ont une tout autre échelle tarifaire. Pour les consommations allant de 0 à 120 m³, le prix du mètre cube est de 1,03 euro hors taxes. Pour les consommations allant de 120 m³ à 1 200 m³, le prix est de 1,13 euro et pour les consommations supérieures à 1 200 m³, le prix est de 1,19 €/m³.



*Ce coût tombe à 0,49 € le m³, pour les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (CSS ex-CMU-C).
Infographie Le Monde

⁵³ Tarif 2023, hors taxe, hors abonnement et assainissement.

A Libourne, un acte militant pour la mairie

La commune de Gironde a mis en place « la tarification progressive et sociale de l'eau » en 2010. A Libourne, la consommation dite « vitale » allant jusqu'à 15 m³ annuels coûte 0,11 €/m³, tandis que pour une consommation annuelle entre 16 m³ et 120 m³, le prix s'élève à 0,56 €. Pour une consommation comprise entre 121 m³ et 150 m³, le tarif est de 0,62 € et, au-delà de 151 m³, le tarif s'élève à 0,68 €/m³.

En douze ans, le maire a vu une diminution de la consommation puis une stagnation. Désormais, selon l'estimation de la commune, 14 % des Libournais ont une consommation inférieure à 15 m³ annuels, quand 65 % consomment entre 16 m³ et 120 m³ et 7 % se situent dans la tranche de 121 m³ à 150 m³. Les autres consommateurs, qui dépassent les 150 m³ annuels, sont principalement des équipements municipaux, comme les écoles, les entreprises, ainsi que les résidences n'ayant pas de compteurs individualisés.

Dans la commune du Sud-Ouest – et contrairement à Dunkerque – les entreprises et industries, qui représentent 5 % des prélèvements d'eau douce en France, sont englobées dans le dispositif de tarification progressive. Au niveau national, le secteur le plus consommateur reste toutefois l'agriculture (57 %), devant l'usage domestique (26 %), seul visé par la tarification souhaitée par le gouvernement. « Si on ne touche pas à l'agriculture, on rate un peu la cible » d'une importante réduction de la consommation d'eau, considère le chercheur Alexandre Mayol. »

4.2.2. La tarification saisonnière

Des tarifs variés suivant les saisons (plus élevés en été) envoient un signal très clair sur la rareté de l'eau selon les périodes de l'année. Elle permet aussi de récupérer des recettes pendant la saison touristique et de sensibiliser la population à la nécessité d'efforts accrus pendant ces périodes-là où la demande en eau augmente du fait des usages estivaux (piscines, arrosage à l'eau potable, tourisme...).

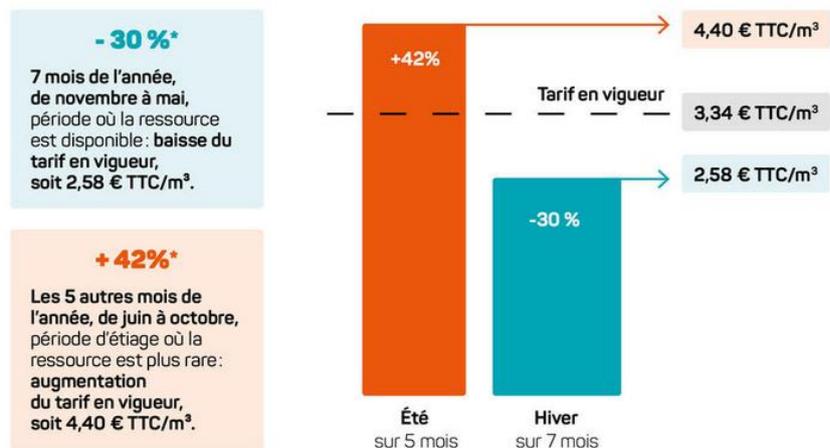
Concrètement, comment fonctionne la tarification saisonnière ?

Exemple mis en place depuis le 1er juin 2024 sur le territoire de la métropole toulousaine :

Pendant les 5 mois où l'eau est la plus rare en Garonne, de juin à octobre, l'eau coûtera plus cher (+ 42%). Son prix baissera (-30%) le reste de l'année, de novembre à mai, quand la ressource est davantage disponible.

La tarification saisonnière de l'eau ne pénalisera pas les ménages ayant une consommation stable sur l'année, les mois majorés étant compensés par sept mois de baisse du prix de l'eau (3,34 € TTC/m³ en 2024).

Ainsi, les mètres cubes d'eau économisés notamment l'été permettront de faire baisser la facture annuelle.



Tarif en vigueur au 1/01/24 : 3,34 € TTC/m³, sur la base de 120 m³ consommés par an.

* La baisse et la hausse de tarif ne s'appliquent pas à l'abonnement ni aux redevances d'organismes publics.



**Foyer de 3 personnes
consommant 120 m³/an,
lissés sur l'année**

MONTANT DE LA FACTURE

Actuel 2024	400,5 €
Saisonniers 2024	401,1 €
	+ 0,6 €



**Foyer de 3 personnes
consommant 250 m³/an
avec une piscine et un jardin
(150 m³ en été / 100 m³ en hiver)**

MONTANT DE LA FACTURE

Actuel 2024	820,9 €
Saisonniers 2024	904,3 €
	+ 83,4 €

Infographies : www.eaudetoulousemetropole.fr/¹

Une tarification saisonnière nécessiterait des compteurs permettant la télérelève, ce qui n'est pas le cas sur le territoire pour le moment.

4.3. Nos propositions pour le service Eau

Le conseil de développement propose les pistes suivantes aux services de l'intercommunalité. Ces propositions rejoignent certaines préconisations du Conseil économique, social et environnemental (CESE)⁵⁴.

- Procéder à des simulations de tarification progressive de l'eau permettant d'évaluer l'impact des différents modèles de tarification sur l'équilibre financier de l'autorité organisatrice, sur le budget des consommateurs, mais également d'estimer la baisse de consommation attendue.
- Simuler les effets de la mise en place d'une tarification saisonnière (période d'étiage juillet à octobre) comme le permet la loi LEMA de 2006.
- Permettre à chaque usager de disposer d'un compteur individuel pour responsabiliser les consommateurs.
- Assurer l'accompagnement social des usagers fragiles, dissocié de la tarification avec une aide directe des collectivités pour le paiement de la facture d'eau (sous conditions de ressources, quel que soit le type de tarification)
- Déployer des démarches de sobriété au sein des entreprises, collectivités, équipements publics... en complément des démarches de communication et de sensibilisation prévues dans le plan eau : « co-construire des démarches de sobriété et de lutte contre le gaspillage ».

⁵⁴ <https://www.lecese.fr/actualites/eau-potable-des-enjeux-qui-depassent-la-tarification-progressive-avis-adopte>

En conclusion

Si l'appel à une communication ciblée vise à générer des comportements "sobres" chez les usagers, il convient de lui adjoindre une tarification reconfigurée, sociale et progressive. En effet, le principe "l'eau paie l'eau" qui structure le modèle économique et gestionnaire de la ressource en France est vertueux mais paradoxal : une baisse des consommations entraîne une baisse des capacités d'investissement. Il faut la compenser en "trouvant" de nouvelles ressources (via la tarification progressive par exemple, à calibrer précisément). Les réflexions tarifaires peuvent par ailleurs concerner d'autres acteurs, industriels et agricoles. Concernant ces derniers, une tarification saisonnière sur les mois de lavage des noix pourrait inciter les producteurs, par exemple, à investir massivement afin de trouver des solutions permettant de gérer plus efficacement la ressource dans la période tendue "post-estivale"... Devrait également être mise à la discussion une meilleure régulation des eaux de lavage, majoritairement rejetées dans les milieux récepteurs sans traitement, qui ont tendance à les dégrader (eutrophisation des rivières).

Le "sursaut autour de l'eau" doit certes se faire avec des institutions déjà présentes et sous-exploitées (Musée de l'eau...) **mais aussi avec les citoyens** pour une démocratie de l'eau, comme les ambassadeurs de l'eau du Grand Anecy. Ils sont peut-être prêts à s'investir via des nouvelles thématiques bien vivaces sur notre territoire : eau, environnement et alimentation...

Au regard de l'importance des enjeux et aux faibles moyens mobilisables, il convient de savoir avec qui faire réseau. Certains acteurs sont identifiés. **D'autres sont à mobiliser** : comme l'université⁵⁵ qui pourrait accompagner l'intercommunalité sur les axes identifiés, via des projets tuteurés collectifs ou des stages individuels.

Parmi toutes les propositions faites à l'intercommunalité dans cette contribution, **le conseil de développement pourrait prendre sa part dans le passage à l'action.**

- Sur la **communication**, le conseil de développement pourrait co-organiser un évènement grand public, travailler avec les acteurs : le SYMBHI, le service eau-assainissement, le musée de l'eau...
- Sur le **volet agricole**, le conseil de développement pourrait être partie prenante de la mise en place du comité local d'installation.
- Sur la **tarification** : à partir des simulations que pourra fournir le service eau-assainissement, le conseil de développement pourrait participer aux échanges sur les propositions d'une nouvelle tarification.

Nous rappelons aussi la nécessité d'ouvrir une réflexion sur la **qualité de la ressource en eau.**

⁵⁵ en particulier la licence professionnelle MPGE (métiers de la protection et de la gestion de l'environnement), parcours Economie et gestion de l'eau située à Valence. Les thématiques citées (tarification sociale et progressive, hydrologie régénérative, communication / sensibilisation...) y sont travaillées en lien avec des professionnels compétents

Annexes

1. Autres ressources

Se faire accompagner

[Aquagir](#) : un collectif d'acteurs de l'eau (Banque des territoires, brgm, Cercle français de l'eau, ANEB...) qui accompagne les collectivités territoriales sur l'ensemble des projets liés à l'eau.

[PermaLab](#) : accompagnement de projets à l'échelle d'une exploitation ou d'un territoire, pour concevoir, développer et réaliser des solutions sur mesure, adaptées aux besoins spécifiques de chaque site dans les domaines de l'hydrologie, de l'agriculture et de l'aménagement territoriale.

Conférenciers potentiels

[Céline Basset](#), chercheuse passionnée et communicative sur le microbiote du sol

[Samuel Bonvoisin](#), agronome, conférencier, consultant et formateur en conception de systèmes régénératifs

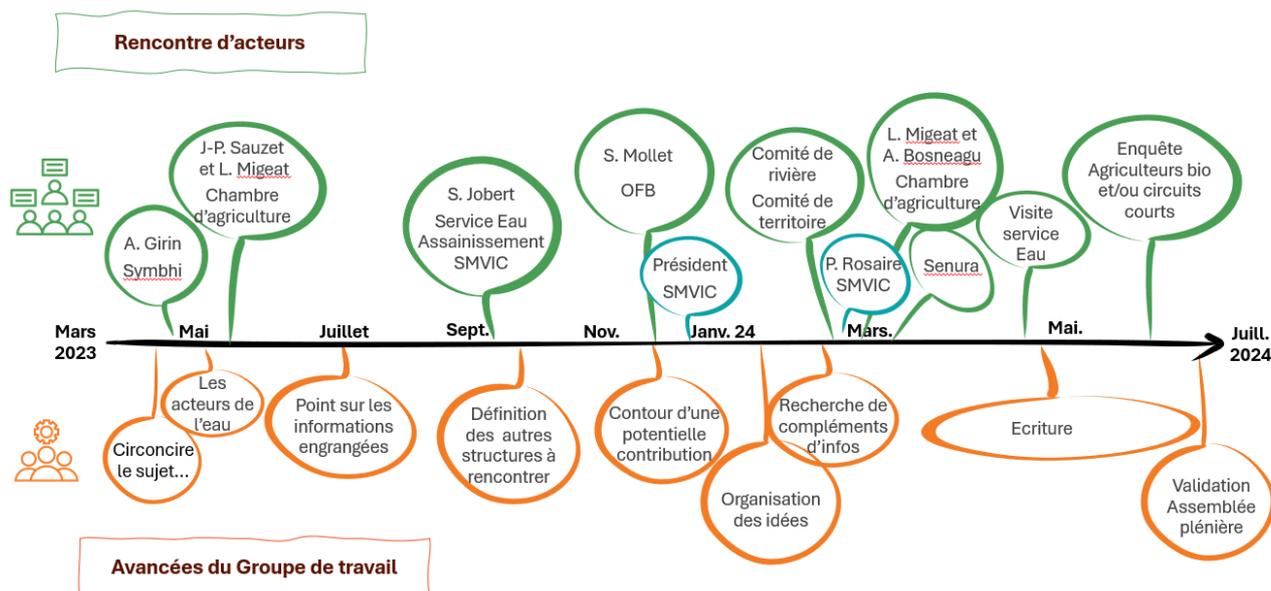
[Stéphane Linou](#), expert associé du CNAM, auteur de « Résilience alimentaire et sécurité nationale », ancien conseiller général de l'Aude

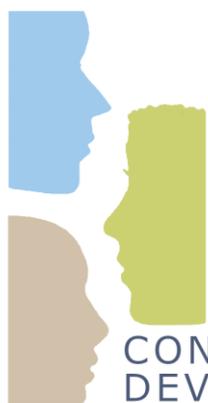
[Simon Ricard](#), consultant, formateur et conférencier en hydrologie régénérative

2. Méthodologie

Cette contribution est le fruit de 16 mois et de 25 réunions de travail, de rencontres et de réflexion. Le groupe de travail était composé de 9 personnes.

Nous remercions chaleureusement les élus, techniciens, agriculteurs... qui nous ont accordé leur temps et ont partagé leurs connaissances du sujet, leurs contraintes, leurs réussites en toute transparence.





CONSEIL DE
DEVELOPPEMENT

**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ



Conseil de développement de Saint-
Marcellin Vercors Isère

Maison de l'intercommunalité
7 rue du colombier CS20063
38162 Saint-Marcellin cedex
04 76 38 45 48
conseil.developpement@smvic.fr